

## Un double langage

Vendredi 4 septembre 2020 - N°315



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Profitant d'une réunion de ses équipes organisées à Deauville la semaine dernière, Cyril Linette, le directeur général du PMU, a donné plusieurs interviews à la presse pour faire le point sur la situation du PMU et du marché des jeux en France dans un contexte économique actuel très particulier. Dans la même semaine, en réaction à un courrier de nombreuses associations de propriétaires – dont les PP-, France Galop publiait un communiqué particulièrement prudent pour annoncer qu'éventuellement, un léger rattrapage des allocations versées depuis le 11 mai pourrait être envisagé sous un certain nombre de conditions.

Le moins qu'on puisse dire est que les deux communications ne sont pas du tout sur la même longueur d'onde et ont de quoi laisser perplexes nombre d'entre nous. Avant de communiquer –et d'être vraiment transparent- sans doute faudrait-il que nos dirigeants puissent s'entendre sur les chiffres et sur la stratégie.

### La performance financière du PMU

Certes, il vaut mieux faire envie que pitié et les déclarations publiques des présidents successifs avaient en général tendance à montrer les performances du PMU sous un jour favorable. Au-delà de leur image propre, les entreprises de grande consommation se doivent de vanter leur bonne santé, quitte, en l'espèce, à masquer les difficultés de la filière et de ses acteurs.

Mais ce n'est pas qu'affaire de communication et les déclarations positives de Cyril Linette se fondent sur une réalité très précise : depuis la reprise presque normale de l'activité des courses et des paris hippiques, le 11 mai dernier, les enjeux se portent bien, avec des scores supérieurs de 20% à ceux de 2019 à la même époque et une moyenne supérieure à 12%. Jusqu'en juillet, il s'agit d'une performance strictement proportionnelle à l'augmentation du nombre de courses proposées, consolidée en août durant lequel une poursuite du rythme de l'augmentation aurait amplifié l'avance. Elle a été portée par le rattrapage post-confinement et l'absence de concurrence de paris sur le football.

Ce rattrapage est à mettre en perspective avec les prévisions pessimistes publiées par le PMU au mois d'avril. On ne peut évidemment en faire le reproche à notre opérateur de paris, qui n'avait

aucun point de comparaison possible. Il faut simplement observer que c'est sur la base de ces prévisions pessimistes –puis démenties par les faits- que les allocations après la reprise ont été baissées de manière drastique.

Sur la base de courses organisées grâce aux efforts consentis par les acteurs, les équipes du PMU et les points de vente ont fait un excellent travail depuis quatre mois. Ainsi, le retour 2020 de notre GIE aux sociétés de courses est estimé à 640 millions d'euros (sans doute au minimum). L'objectif minimal en année pleine doit être de retrouver les 795 millions de 2016-2017, avant les deux années de baisse volontaire provoquée par la réduction de l'offre en 2018 et 2019. Cet objectif plancher aurait été mécaniquement atteint cette année avec une hausse du nombre de courses sans l'arrêt de la période du confinement. Si l'offre suit, il le sera sans doute et au-delà en 2021.

En tout état de cause, puisque la réalité 2020 (avec 640 millions) sera meilleure que le pire envisagé en avril (de 450 millions), il faut évidemment en tenir compte en revenant, par un mécanisme de rattrapage, sur cette diminution des allocations. Quoi de plus logique et de plus légitime que de se baser sur des chiffres positifs confirmés par les déclarations publiques du directeur général du PMU ?

Nous sommes raisonnables : nous proposons que le montant réel du rattrapage soit fixé en fin d'année pour tenir compte d'évolutions moins favorables qui pourraient se présenter pendant le quatrième trimestre.

## La stratégie malthusienne de France Galop qui sacrifie les acteurs

Dans un communiqué pour le mois alambiqué du 24 août, France Galop valide notre raisonnement en annonçant un possible rattrapage des allocations en fin d'année, mais sur une base qui n'a absolument rien à voir avec la réalité des comptes de la société-mère compte tenu des performances publiées par le PMU. Sans rentrer dans des calculs trop précis, alors que l'évolution du PMU donne une marge minimale sur ces bases de l'ordre de 25 millions d'euros, le communiqué de France Galop limite l'espoir de rattrapage à moins de 10 millions. Cherchez l'erreur.

La stratégie malthusienne avancée par France Galop se fonderait sur la nécessité de faire des réserves à la fois pour garantir l'équilibre budgétaire de la société-mère cette année, ce qui est légitime, mais aussi pour garantir un retour à la situation antérieure en 2021.

En d'autres termes, il serait estimé qu'il appartient aux propriétaires et aux éleveurs d'assurer la trésorerie du système pendant que France Galop reconstitue des réserves pour se préserver d'une mauvaise gestion -ou d'une poursuite de sa passivité dans les rapports avec l'État- dans l'avenir.

Quand on connaît la situation de nombre d'entreprises d'entraînement et d'élevage, cette stratégie consiste à les envoyer dans le mur, et à court terme. S'agissant des propriétaires, beaucoup adapteront le nombre des chevaux à

l'effectif à cette situation nouvelle ou renonceront simplement avoir des chevaux à l'entraînement. Le sacrifice de substance de 10 à 20 % des acteurs de la filière du Galop serait inscrit dans la stratégie. C'est évidemment très dangereux.

Depuis le mois de mars, France Galop a, comme le PMU, réalisé des économies de gestion. Le dispositif du chômage partiel aura été utilisé autant que possible pendant la période dite du « confinement ». Les grandes réunions de courses courues à huis clos auront limité les dépenses de promotion, de relations publiques, d'accueil du public. Ce fut le cas pour les prestigieuses réunions de Chantilly et d'Auteuil, mais aussi pour le meeting de Deauville.

Les associations de propriétaires ont été raisonnables, acceptant, pour une période, une forte baisse des allocations à partir du 11 mai, sous réserve évidemment qu'une amélioration de la situation le permette. Ce fut l'engagement de France Galop d'un « retour à meilleure fortune ». Il faut maintenant tenir cette promesse

## Les allocations ne sont pas une variable d'ajustement

L'État n'a pas mis la main à la poche pour aider la filière comme il l'a fait pour beaucoup de secteurs qui l'ont demandé. Il a seulement consenti une avance de trésorerie en acceptant un décalage de ses prélèvements sur les paris. Cela aura permis à France Galop de compenser la souscription à un emprunt à taux zéro comme l'ont fait quasiment toutes les entreprises françaises.

Aujourd'hui, au lieu de se tourner vers l'Etat ou vers une banque pour faire la jonction de trésorerie, on demanderait aux propriétaires et aux professionnels de servir de banquiers et de faire l'effort de trésorerie ? Cela reviendrait à sacrifier l'avenir, c'est-à-dire la capacité des acteurs à investir toujours et encore. On leur doit les retours qu'ils ont permis en continuant à entretenir des chevaux, à les élever, à les monter. On leur doit de la visibilité et s'interdire des communications floues et donc particulièrement anxiogènes.

France Galop nous a fait savoir, dans son communiqué, que, si cette malheureuse démarche était appliquée, le rattrapage des allocations ne serait calculé qu'en fonction de son propre résultat d'exploitation 2020. Les choses sont donc claires : dans l'esprit de France Galop et de ses administrateurs, paraît-il unanimes, les allocations serviraient de variable d'ajustement. C'est évidemment un péché contre l'esprit de l'Institution française des courses basée sur le financement par les paris autorisés par la puissance publique. Je ne peux comprendre comment des représentants élus des propriétaires ou des éleveurs peuvent souscrire à une telle stratégie dévastatrice.

Je le répète avec conviction : les allocations ne sont pas une charge mais un objectif. Elles sont le carburant qui fait tourner le moteur du système. Ne pas verser les allocations produites par les efforts des acteurs pour constituer d'hypothétiques réserves, ce serait aller en sens inverse de objectifs fixés cette semaine par Jean Castex -l'emploi et les territoires-, mais aussi, hélas, se tirer une balle dans le pied.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr).*